



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1197

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 4°

objet : Rue Henri Chevalier - Aménagement de voirie - Création de trottoirs et stationnement - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1197**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 4°

objet : **Rue Henri Chevalier - Aménagement de voirie - Création de trottoirs et stationnement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte

La rue Henri Chevalier est une voie limitrophe située entre les Communes de Lyon 4° et Caluire et Cuire. Côté Caluire et Cuire, elle est dépourvue de cheminements et de passages piétons sécurisés pour rejoindre les arrêts de bus (lignes régulières C18/S4 et scolaires) situés rues Clos Savaron, Deleuvre et Gorjus.

Cette voirie, dont la largeur circulée varie de 5,30 mètres à 5,70 mètres, est à double sens et présente un stationnement non délimité. Elle est empruntée par les transports en commun (lignes C18 et S4) et donne accès à de nombreuses voies publiques ou privées ainsi qu'à des établissements (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD-, service départemental-métropolitain d'incendie et secours -SDMIS-, parc public).

Les flux relevés mettent en évidence une circulation de type pendulaire entre Caluire et Cuire centre et Lyon-rives de Saône (3 343 véhicules/heure/sens aux heures de pointe).

La requalification de la rue Henri Chevalier, entre les rues Clos Savaron et Bois de la Caille, afin de sécuriser les cheminements piétons sur cette voie marquée par une circulation dense, a été sollicitée par les mairies de Caluire et Cuire et Lyon 4° ainsi que par les comités de quartier CIL Lyon Nord.

L'aménagement de cette voie a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

2 - Projet

Les travaux d'aménagement prévoient :

- la création d'un trottoir côté nord de la voie, entre les rues Clos Savaron et Bois de la Caille, afin de sécuriser le cheminement des piétons,
- la création de traversées piétonnes sur l'ensemble des carrefours,
- le calibrage de la voie entre 5,70 mètres et 6 mètres pour la circulation à double sens et la sécurité des transports en commun,
- l'intégration de cette voie à la zone 30, en continuité du dispositif de circulation actuel appliqué sur Lyon 4°,
- la délimitation précise du stationnement (22 places dont une place pour personnes à mobilité réduite -PMR-),
- l'aménagement de bandes végétalisées.

3 - Calendrier prévisionnel

- travaux d'aménagement : octobre 2016 à février 2017.

4 - Montage financier

Les dépenses d'aménagement de voirie sont estimées à 440 000 € TTC et sont réparties de la manière suivante :

| | |
|--|------------|
| - construction de trottoirs | 372 800 €, |
| - signalisation horizontale de police | 13 000 €, |
| - fourniture de mobiliers urbains | 13 000 €, |
| - travaux de plantation | 16 000 €, |
| - travaux de recueilli des eaux pluviales | 18 000 €, |
| - mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) | 7 200 €. |

Les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

- 110 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2016,
- 330 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les aménagements de voirie de la rue Henri Chevalier à Lyon 4° et Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 440 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 110 000 € TTC en 2016,
- 330 000 € TTC en 2017,

sur l'opération n° 0P09O5095.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.